

# Le Pilote

**PORT-EN-BESSIN - HUPPAIN**

*un port qui vit toute l'année*



Journal municipal d'information

**03** Vie municipale

**20** Vie locale

**25** Vie culturelle et Animations

**28** Histoire

**30** Archéologie



Dans nos sociétés modernes, il est d'usage, voire sage, d'anticiper, de prévoir différents scénarii sur divers plans ou sujets. En 2020, il a été mis en exergue le caractère aléatoire de cet exercice, avec l'arrivée de la pandémie de la COVID 19. L'année 2021 a confirmé ce constat.

Le mauvais feuilleton du BREXIT s'est poursuivi tout au long de cette année avec une mauvaise foi flagrante des Britanniques quant au respect des accords conclus.

Beaucoup de nos animations ont dû une nouvelle fois être annulées au cours de l'année, nous avons pu toutefois maintenir certaines animations estivales, le « Goût du Large » et assurer le fonctionnement tant bien que mal de notre accueil de loisirs sans hébergement. Je renouvelle mes remerciements et mon admiration aux associations et à nos agents pour le travail accompli dans un tel contexte. Le travail de proximité se poursuit par ailleurs positivement avec le tissu des commerçants.

Notre commune est lauréate du dispositif « Petite ville de demain », c'est un outil précieux afin de nous permettre de continuer à mettre en exergue notre cœur de ville et l'adapter aux enjeux futurs, améliorer nos entrées de ville, conforter et développer les services à votre intention. La première tranche des travaux des quartiers du vieux Port est désormais terminée, de l'avis général, c'est une véritable réussite. Les tranches 2 et 3 suivront sur les deux prochaines années, elles concerneront la rue du nord, la rue de la Stella, la place du lavoir et la rue nationale. D'autres réalisations seront mises en place également cette année en corrélation avec nos moyens financiers.

En parallèle, notre commune a fait le choix politique d'encadrer le développement des meublés de tourisme et favoriser l'accès au logement, de garder une population à l'année dans le centre-ville et maintenir la présence de services et commerces de proximité. La vélo maritime, réalisée par le département, est désormais connectée à notre commune à l'ouest, la voie verte reliant Port en Bessin à Bayeux le sera d'ici le printemps prochain dans sa quasi-intégralité.

Bien vivre et dessiner le Port en Bessin Huppain de demain telle est notre ambition.

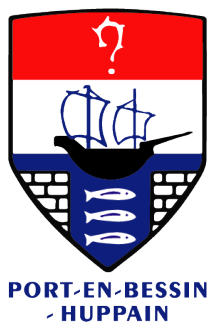
Restons vigilants ensemble face à ce fléau que constitue cette pandémie.

Prenez soin de vous.

« Je suis plus intéressé par l'avenir que par le passé, car c'est là que j'ai l'intention de vivre. » Albert EINSTEIN

Bonne année à tous

Christophe Van Roye  
Maire de Port en Bessin-Huppain



## Présentation de l'équipe municipale



Maréna SOLTANI



Christophe LEGOUBÉ



Franck BOUVILLE



Annette ROUSSEVILLE



Valérie DANIEL

### Zoom sur les petits nouveaux

Au début de l'année 2021, deux nouveaux agents ont intégré les services de la commune :

- Maréna SOLTANI, responsable de l'accueil, est également en charge du logement et de l'état civil.
- Christophe LEGOUBÉ a été recruté en qualité de policier municipal. Il assure des missions de prévention et de surveillance, veille au bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publique.

### Hommage à Josiane GOSSELIN et Annie LEFEVRE

En 2021, deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Josiane Gosselin, chargée du service de l'État civil et de la gestion des carrières des agents employés par la commune, a travaillé près de 40 ans au service de la commune.
- Annie Lefevre a, quant à elle, réalisé diverses missions pour la commune pendant plus de 10 ans.

Nous les remercions chaleureusement pour la très grande implication dont elles ont chacune fait preuve dans la réalisation de leurs missions.

### Modification de l'organisation opérationnelle de nos services techniques

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation des services entre BAYEUX INTERCOM et ses communes pour le mandat 2021-2026, notre commune a fait savoir qu'elle souhaitait réfléchir à une organisation liée à la mutualisation.

À ce titre, un diagnostic a été élaboré sur le fonctionnement du service technique municipal. Il ressort de ce constat que la commune avait besoin d'une assistance pour l'organisation de son service technique.

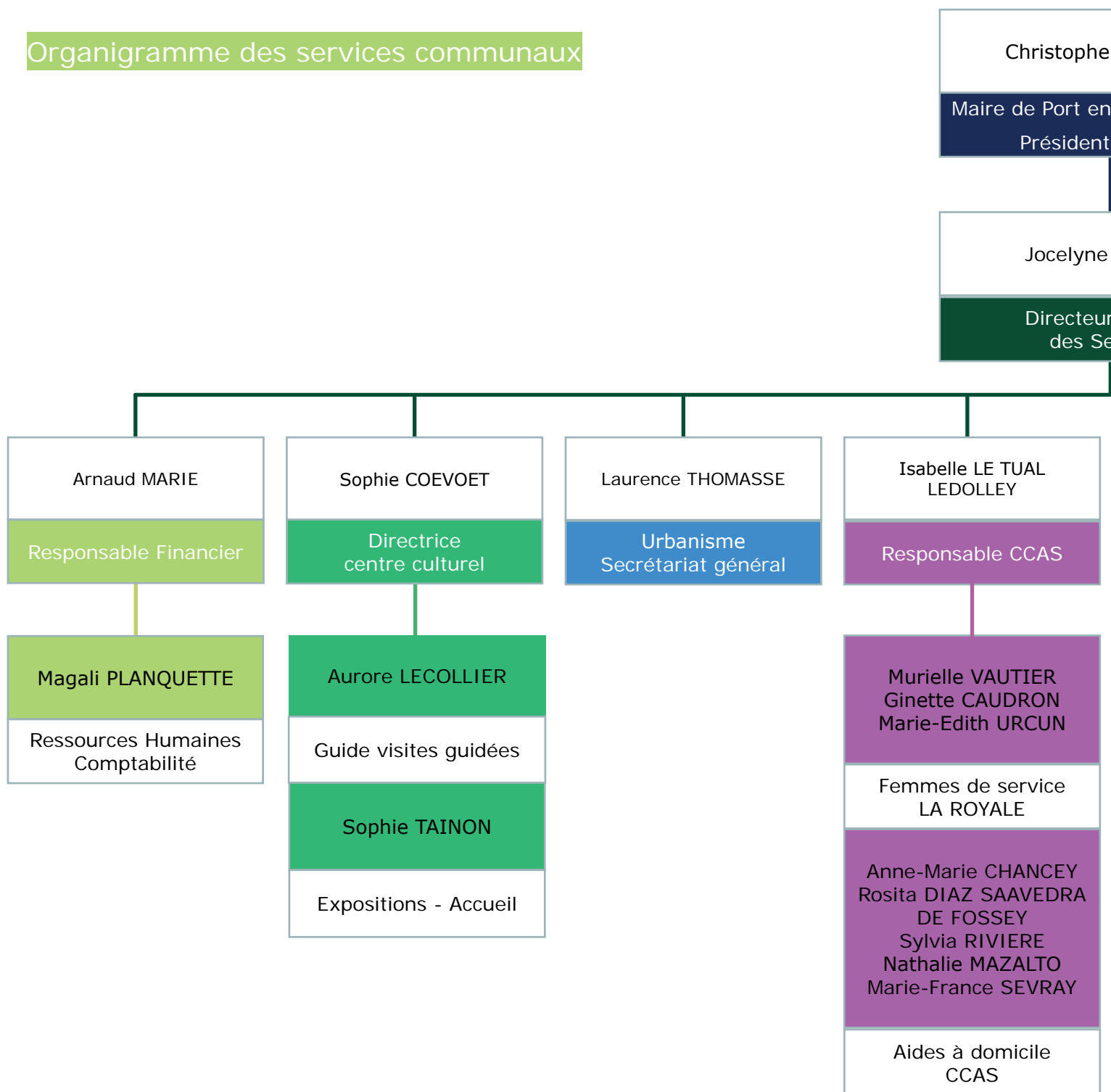
Franck BOUVILLE, adjoint au responsable Pôle Patrimoine de BAYEUX INTERCOM est donc mis à disposition chaque matin depuis début janvier 2022 pour coordonner et animer l'équipe municipale, travailler aux projets avec les autres responsables de services de la commune et apporter ses conseils et son expertise. Cette mise à disposition est définie dans une convention qui a été approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en décembre 2021.

### Changement au sein du Conseil Municipal

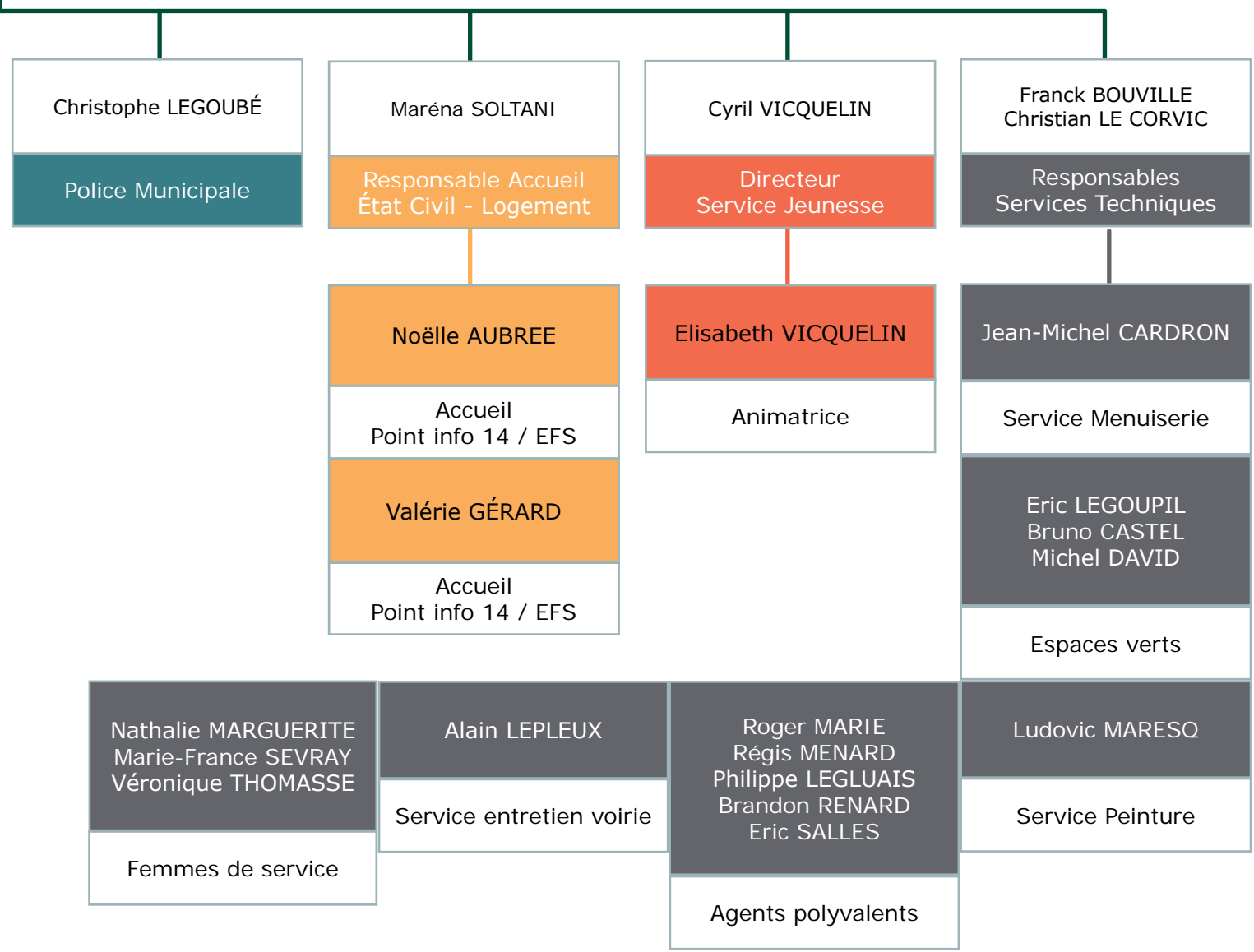
Annette ROUSSEVILLE, élue depuis 1995 et adjointe au maire en charge des affaires sociales depuis 2014, a démissionné du Conseil Municipal. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement au service de la commune et son dévouement auprès des personnes âgées, en particulier à la résidence La Royale.

À la suite de cette démission, Valérie DANIEL a été accueillie comme conseillère municipale puisqu'elle figurait sur la liste de la majorité en place et a été élue 5<sup>ème</sup> adjointe, aux affaires sociales.

## Organigramme des services communaux



VAN ROYE  
 Bessin-Huppain  
 du CCAS  
 LASNON  
 Général  
 services



En 2020, la commune de Port en Bessin-Huppain a candidaté au dispositif national « Petites Villes de Demain », déployé dans le cadre du plan de relance de l'Etat, aux côtés de la ville de Bayeux, elle aussi candidate, sous l'égide de Bayeux Intercom.



Le 18 décembre dernier J. Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a annoncé les lauréats du dispositif « Petites Villes de Demain » pour la Normandie parmi lesquels figuraient Bayeux et Port en Bessin-Huppain. Port en Bessin-Huppain fait donc partie des 1 600 communes lauréates à l'échelle nationale et des 160 communes retenues en Normandie.

En avril dernier, la ville de Port en Bessin-Huppain a signé sa convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » lui offrant ainsi un accompagnement pendant 6 ans.

### A quoi sert le programme « Petites Villes de Demain » ?

Ce programme dédié aux communes de moins de 20 000 habitants, vise à maintenir l'attractivité des centres-villes jouant un rôle moteur dans leur territoire environnant mais montrant des signes de fragilité et à améliorer les conditions de vie des habitants.

### Pourquoi la Ville de Port en Bessin-Huppain a-t-elle candidaté ?

Port en Bessin-Huppain joue un rôle moteur sur le territoire de Bayeux Intercom et à l'échelle de son bassin de vie (concentration d'emplois, de services, de commerces, etc.). Toutefois, les chiffres et tendances témoignent d'une fragilisation croissante. Celle-ci est liée aux évolutions qui touchent l'ensemble des centralités de petite taille, mais également à des caractéristiques particulières en termes de fréquentation, de commerce et d'habitat (bâti ancien, perte de population, fermeture de services publics comme le collège Hemingway, départs à la retraite de médecins dans les années à venir, commerces majoritairement tournés vers le tourisme, etc.).

### Qu'est-ce que « Petites Villes de Demain » apporte aux communes lauréates ?

Le programme « Petites Villes de Demain » offre aux collectivités lauréates une opportunité de redynamiser leur territoire en leur apportant une offre de services, des outils et des financements de l'Etat et ses partenaires. Il donne aux élus des villes bénéficiaires, les moyens de concrétiser leur projet de territoire. Parmi ces moyens, on retrouve notamment une aide financière au recrutement d'un chef de projet en charge de la coordination de ce dispositif auprès des collectivités.





Arrivée fin août 2021, Marie Cougneau a été recrutée par Bayeux Intercom pour accompagner les villes de Port en Bessin-Huppain et de Bayeux dans la mise en œuvre de leurs projets. Nous avons profité de la présence de Marie Cougneau pour lui poser quelques questions :

**La convention « Petites Villes de Demain » a été signée en avril dernier, qu'avez-vous fait depuis votre arrivée ?**

« Dès mon arrivée en septembre dernier, j'ai fait la connaissance de l'équipe municipale. Elle m'a parlé de la ville, ses contraintes, ses atouts et ses projets. L'équipe m'a aussi fait visiter la ville, que je connaissais déjà en partie, puisque j'habite sur le territoire de Bayeux Intercom. Cette étape a été essentielle pour que je puisse m'imprégner des problématiques de la commune avant d'avancer dans la mise en œuvre du programme.

**Où en êtes-vous aujourd'hui ?**



J'accompagne actuellement la Ville dans la définition d'un projet de centre-ville pour les prochaines années. Cela passe par différentes étapes à commencer par la réalisation d'un diagnostic du centre-ville qui balaye toutes ses composantes : le commerce, l'habitat, les mobilités, les services et équipements, etc. A partir de ce diagnostic, j'ai guidé la Ville dans la définition d'enjeux et d'une stratégie pour le centre-ville de demain. Actuellement, nous travaillons à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes permettant de façonner le visage du centre-ville de Port en Bessin-Huppain pour les prochaines années. Ces étapes s'inscrivent dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui permettra de concrétiser le projet de centre-ville de la commune sous tous ses aspects (commerce, habitat, service, qualité de vie, transition écologiques, etc.).

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

Nous travaillons actuellement à l'élaboration de la convention d'ORT qui devrait voir le jour au cours du printemps 2022, viendra ensuite la phase de mise en œuvre du programme d'actions.

### Quelques chiffres

#### BUDGET PRINCIPAL



**BUDGET GLOBAL**  
**4 592 786 €**

Fonctionnement

**2 868 245 €**

Investissement

**1 724 541 €**



#### DONT TRAVAUX

**1 090 941 €**

dont

Réaménagement du Vieux Port  
(Phases 1e et 2)  
700 826 €

Mise en sécurité et  
réaménagement du stade  
120 712 €

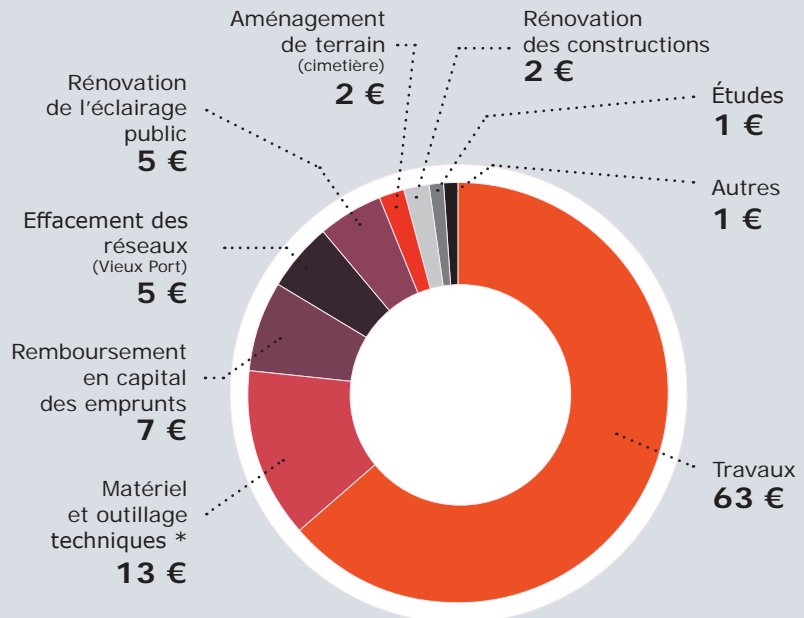
#### DETTE REMBOURSEMENT DU CAPITAL

**115 000 €**

#### À noter :

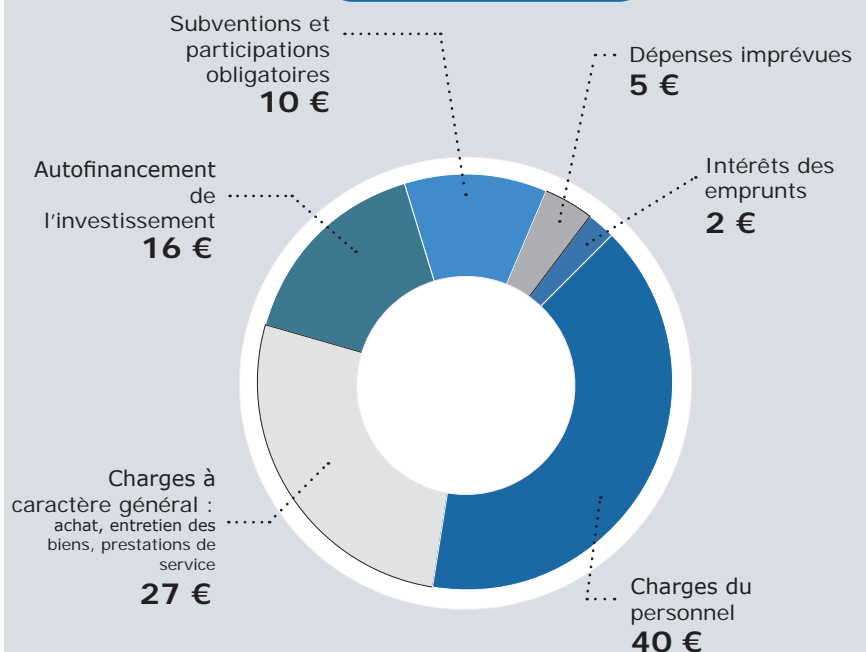
Pas d'augmentation de la pression fiscale communale malgré les baisses de dotations de l'État

#### Pour 100 € d'investissement



\* y compris achat d'une balayeuse : 125 165 €

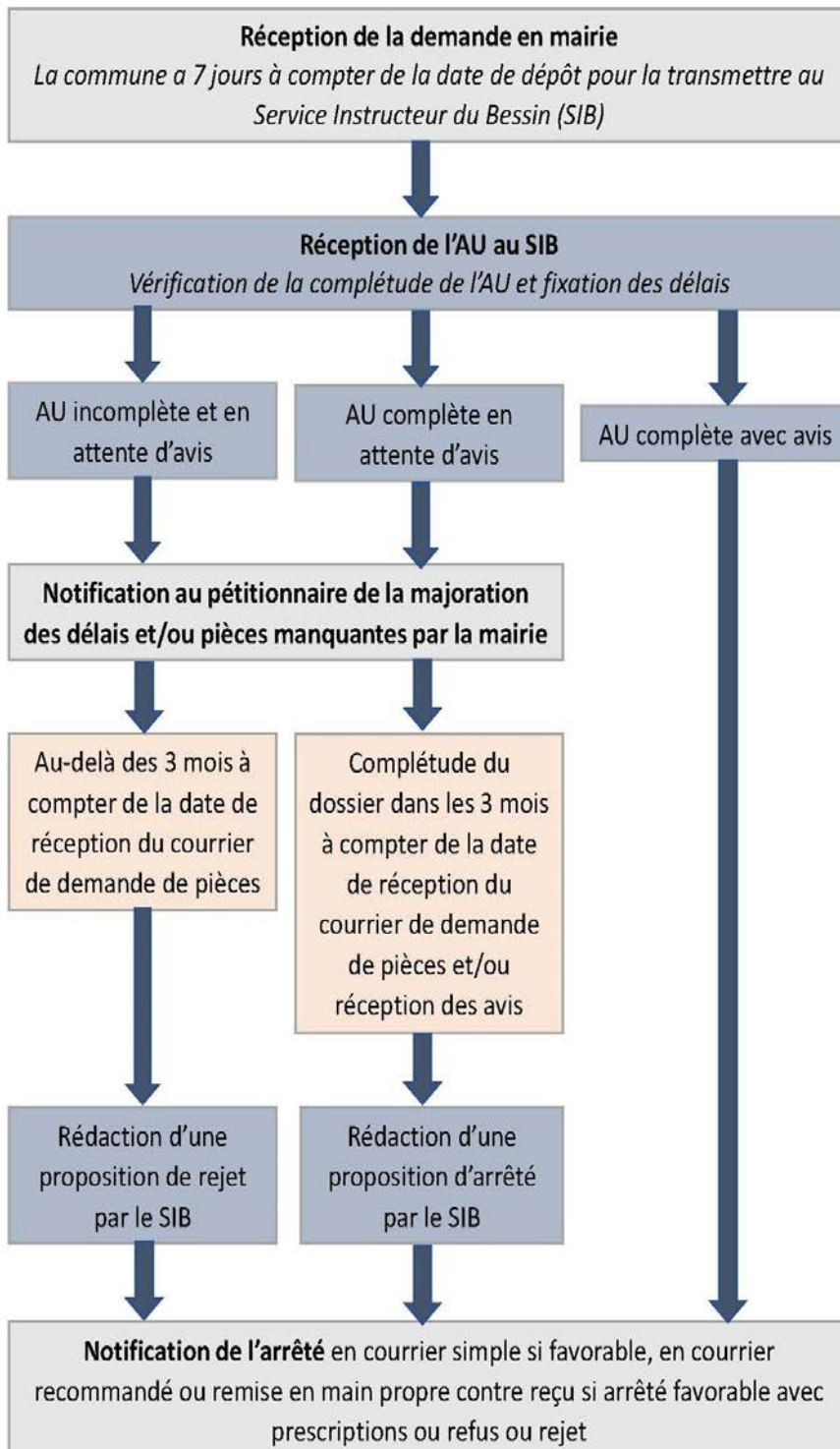
#### Pour 100 € de fonctionnement





## Vos demandes d'urbanisme

Depuis 2015, Bessin Urbanisme porte un service instructeur mutualisé à l'échelle des trois intercommunalités du Bessin (Isigny Omaha Intercom – Bayeux Intercom – Seules Terre et Mer). Il regroupe actuellement 123 communes adhérentes.



### Aujourd'hui, quel est le circuit de vos autorisations d'urbanisme (AU) et comment cela se passe ?

Votre guichet unique pour déposer vos autorisations d'urbanisme est donc la mairie. Le SIB ne reçoit pas les pétitionnaires, sauf pour les dossiers complexes (permis d'aménager, développement économique, tourisme, Loi Littoral, projets agricoles...), la commune peut organiser un rendez-vous avec le pétitionnaire ou le porteur de projet (promoteur, architecte... ) et y inviter le service instructeur pour avis.

### Début 2022, une plateforme de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme est mise en ligne

Un usager peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche sans frais. La plate-forme est accessible à l'adresse suivante :

[urba-demat.ter-bessin.fr](http://urba-demat.ter-bessin.fr)

Notre service urbanisme en mairie se charge alors de traiter la demande.

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique, n'oubliez pas que les agents du Point Info 14, service disponible dans les locaux de la mairie, sont là pour vous aider.



Laurence THOMASSE  
urbanisme@portenbessin-huppain.fr

### Des dossiers multiples en faveur de notre habitat

Un des enjeux majeurs pour notre territoire est d'adapter le parc de logements aux besoins des ménages et de développer l'attractivité résidentielle.

Plusieurs actions sont actuellement menées à l'échelle communale et intercommunale.



### À l'échelle communale

Des travaux ont été opérés pour :

#### **ACTION N° 1 : Adapter les logements au vieillissement / handicap.**

##### **La Résidence Autonomie pour les Personnes Agées, La Royale**

Des travaux sont en cours sur cet établissement : ils concernent l'isolation par l'extérieur du bâtiment, la réfection des façades et des parties communes, la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des salles de bain, la mise en place d'un faux plafond acoustique, etc. Nous sommes bien conscients que ces travaux d'amélioration engendrent quelques désagréments mais, bientôt, le cadre de vie des résidents sera plus confortable et agréable.

Des appartements sont d'ailleurs disponibles actuellement, n'hésitez à venir vous renseigner auprès du CCAS de Port-en-Bessin-Huppain.



ISABELLE LETUAL-LEDOLLEY  
ccas@portenbessin-huppain.fr



#### **ACTION N° 2 : Réduire les consommations énergétiques.**



##### **Les logements Inolya situés rue du 11 novembre**

La réhabilitation et la rénovation thermique des 50 logements, situés dans le quartier de la rue du 11 novembre, ont été achevées cette année. Ces adaptations du parc de logements avaient comme principal objectif la réduction des consommations énergétiques des ménages occupants.

Ces travaux ont fait l'objet d'une inauguration par le Département du Calvados, en Novembre 2021.

### **ACTION N° 3 : Parallèlement, la commune a délibéré pour mettre en place une aide à l'accession à la propriété aux primo-accédants.**

Dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété représente un objectif primordial pour un grand nombre de ménages, synonyme de sécurité et de constitution d'un patrimoine transmissible à leurs enfants.

Pour la collectivité, l'accession à la propriété est également une priorité, tant pour favoriser le parcours résidentiel que pour favoriser la mixité sociale dans les opérations d'aménagement par de l'accession à coût maîtrisé. Or, si la demande est forte sur la commune, le niveau des prix de vente rend difficile une acquisition pour les primo-accédants à revenus moyens et modestes, particulièrement dans le logement neuf, les contraignant souvent à reporter leur projet en dehors de Port en Bessin-Huppain, avec pour effet une amplification de l'étalement urbain, et un accroissement des déplacements pendulaires. La Ville souhaite donc matérialiser son effort en faveur de l'accession.

La commune de Port en Bessin-Huppain souhaite inciter les jeunes ménages et/ou primo-accédants à venir s'installer sur notre territoire en attribuant une aide de 3000€ pour l'acquisition d'un lot dans une opération d'aménagement d'ensemble (lotissement) ou d'un terrain hors lotissement.

Pour plus de renseignements : Délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2021



Les conditions d'éligibilité des ménages à ce dispositif :

- ◇ Le bien doit être situé sur le territoire de Port en Bessin-Huppain ;
- ◇ Les bénéficiaires seront des personnes physiques primo-accédants et jeunes (- de 35 ans pour une personne seule ou la somme des âges des 2 personnes du couple inférieure ou égale à 70 ans) ;
- ◇ Les bénéficiaires devront respecter les plafonds de ressources de l'accession sociale, soit 110% des prêts locatifs intermédiaires (définis par le Ministère du Logement)

Les bénéficiaires de ce dispositif prendront, en contrepartie, les engagements suivants :

- ◇ Ils devront déposer un permis de construire au plus tard deux mois après la signature de la promesse de vente ;
- ◇ Ils devront obtenir une Déclaration d'Achèvement de Travaux (DAACT) au plus tard 30 mois après leur dépôt de permis de construire ;
- ◇ Devront occuper le logement, dans son intégralité, à titre de résidence principale pendant au moins 5 ans à compter de la livraison effective du logement ;
- ◇ Auront interdiction de revendre leur bien dans ce même délai.

**Les deux dernières conditions pourront être levées dans certains cas (décès, divorce, distance du lieu de travail supérieure à 70 km, etc...).**

### **ACTION N° 4 Développer l'offre de logement**

#### **Un futur quartier d'habitations, Le littoral**

Un nouvel espace sur le territoire communal de HUPPAIN fait l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble au profit de l'habitat.

Le site est situé au Nord de la RD514, entre l'EHPAD Les Embruns et le quartier du village du Port, et concerne une surface de près de 9000 m<sup>2</sup>.

Le futur quartier se composera de 13 lots destinés à la construction de maisons d'habitation. Les surfaces des lots seront comprises entre 420 m<sup>2</sup> et 610 m<sup>2</sup>. Le maître d'ouvrage de cette opération est le groupe Partelios Habitat qui lancera sa pré-commercialisation au mois de février 2022.

Si vous êtes primo-accédants, n'hésitez pas à vous renseigner au près des services de la mairie sur l'aide financière qui peut vous être accordée pour vous aider à réaliser votre projet d'acquisition.



## À l'échelle intercommunale:

Bayeux Intercom doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux liés à son attractivité – touristique et résidentielle – et son désir de répondre aux besoins des familles du territoire. Des études ont mis en avant un certain nombre de difficultés (parc de logements relativement ancien et énergivore, développement des meublés touristiques qui impacte fortement le marché immobilier des centres-villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain, population vieillissante avec une croissance démographique en perte de vitesse).

Plusieurs actions ont déjà été mises en place par la collectivité (OPAH qui s'est achevée en 2019, Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à Bayeux et prochainement à Port-en-Bessin-Huppain, prescription d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)) qui souhaite poursuivre ses actions en faveur de l'amélioration de l'habitat avec une nouvelle OPAH.

### DOSSIER N° 1 Mise en place d'une OPAH

C'est le moment de rénover !

A l'initiative de BAYEUX Intercom, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place jusqu'en 2027 sur les 36 communes du territoire. Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et Bayeux Intercom auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Département du Calvados, la Région Normandie et certaines caisses de retraite.

#### Qu'est ce qu'une OPAH

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat est un dispositif qui permet d'apporter des aides aux particuliers désireux d'engager des travaux de réhabilitation de leur logement.

#### Qui est concerné ?

Ces aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux dans :

- ◇ Leur résidence principale
- ◇ Un logement destiné à la location
- ◇ Ou les parties communes d'une copropriété

#### Conditions générales :

- ◇ Logement de plus de 15 ans
- ◇ Travaux réalisés par des professionnels
- ◇ Soumis à des conditions de revenus
- ◇ Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions

#### L'ambition :

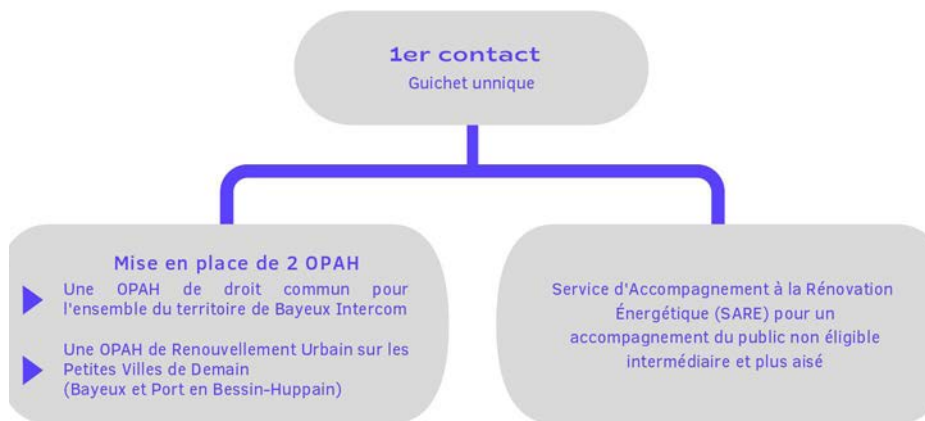
Adapter l'offre d'habitat au marché à travers la reconquête et la rénovation de l'habitat privé dégradé et/ou vacant à l'échelle communautaire et des centres villes de Bayeux et Port en Bessin-Huppain.

œuvre de travaux ainsi qu'une majoration des aides complémentaires de la collectivité par les villes de Bayeux et Port en Bessin-Huppain. Elle permet également, lorsque le cadre incitatif montre ses limites de recourir à des outils coercitifs (traitement de l'insalubrité, démolitions, actions foncières, déclarations d'utilité publique...)

Pour vous accompagner dans vos projets Bayeux Intercom met en place sur son territoire deux dispositifs d'amélioration de l'habitat complémentaire :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de droit commun sur l'ensemble des 36 communes du territoire intercommunal.

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain répondant aux enjeux et spécificités des centres-villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain, qui s'inscrivent dans le dispositif « Petites Villes de Demain », afin de renforcer l'action publique sur ces secteurs prioritaires dans une logique de requalification globale. L'OPAH RU propose un suivi animation pro-actif pour renforcer l'incitation et l'accompagnement des propriétaires dans la mise en



La réussite de ces deux OPAH est conditionnée par un engagement financier de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom et des villes de Bayeux et de Port en Bessin-Huppain, aux côtés de l'ANAH et des autres partenaires.

La participation de Bayeux Intercom abondera principalement les aides de l'ANAH (autonomie, précarité énergétique, dégradation) et celles de la Région Normandie (rénovations énergétiques copropriétés).

Des aides complémentaires seront également mises en œuvre pour les propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs qui se répartissent comme suit :

- Propriétaire occupant : aide à l'accession dans l'ancien (sous conditions)
- Propriétaires bailleurs : prime à la remise en location de logements vacants (sous conditions)
- Copropriétés : aide aux travaux de rénovation énergétique, amélioration des cages d'escaliers et mise en valeur des façades.

Un opérateur sera chargé d'accompagner les porteurs de projets (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicat de copropriété). La consultation pour le choix de l'opérateur sera lancée début 2022.

## DOSSIER N° 2 Encadrement des logements à vocation touristique

En raison de la multiplication des meublés de tourisme, de nombreux habitants éprouvent aujourd'hui des difficultés à se loger.

Se loger à l'année à un prix abordable est un véritable enjeu pour les collectivités locales. Si le développement des meublés de tourisme favorise la réfection et la mise en valeur de nombreux logements anciens dans les centres ville, l'offre de logements pour la location longue durée se raréfie, avec pour principales conséquences une hausse des prix des logements et une baisse de la population sur notre territoire.

Ainsi, les trois principales communes touristiques du territoire (Arromanches-les-Bains, Bayeux et Port en Bessin-Huppain) ont décidé de mettre en place de nouvelles règles pour mieux encadrer le phénomène, et consécutivement répondre aux besoins des ménages.

Bayeux Intercom, autorité compétente, a donc mis en place une procédure de « changement d'usage des locaux d'habitation » sur les territoires des trois communes.

Concrètement, les nouveaux propriétaires de meublés touristiques ne pourront posséder plus de deux logements à vocation saisonnière et seuls 25% des logements d'un même immeuble pourront être déclarés en tant que tels (sauf Arromanches-les-Bains). Pour les propriétaires de meublés déjà déclarés au moment du vote de la délibération de Bayeux intercom, ils bénéficieront de neuf années pour se mettre en règle.



### MEUBLES DE TOURISME Sur Arromanches-les-Bains, Bayeux et Port-en-Bessin Huppain

Depuis cet automne, tous les propriétaires de meublés de tourisme doivent procéder à une **Demande d'autorisation de changement d'usage** sur

[declaloc.fr](https://declaloc.fr)

Sauf pour les logements occupés en tant que résidence principale (= habités plus de 8 mois dans l'année et loués moins de 120 jours par an).

#### PREMIER CAS DE FIGURE

Le meublé était déclaré à la date de publication de la délibération de Bayeux Intercom, le 27 septembre 2021

Le propriétaire obtient automatiquement son autorisation de changement d'usage pour une durée de neuf ans.

#### DEUXIEME CAS DE FIGURE

Le meublé n'est encore déclaré

Le propriétaire ne peut posséder que deux meublés (à titre individuel ou à travers une société) et au maximum 25% des logements d'un même immeuble (sauf Arromanches).

### De quoi parle-t-on ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois. En cela, ils se différencient des chambres d'hôtes, qui ne font pas l'objet de ces nouvelles réglementations.

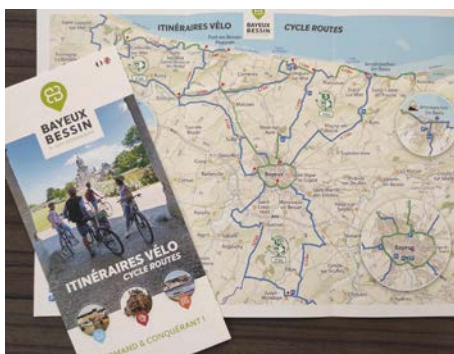
## DOSSIER N° 3 : Mise en place d'un programme local de l'habitat pour le territoire

La remise sur le marché de logements traditionnels s'inscrit en cohérence avec les ambitions du futur Programme Local de l'Habitat (PLH), en cours d'élaboration jusqu'en 2023. Ce document stratégique et de programmation définira pour 6 ans, soit de 2023 à 2028, la politique menée par Bayeux Intercom en matière d'habitat et de logements.

## Environnement

### Schéma Directeur cyclable

Bayeux Intercom a initié l'élaboration d'un diagnostic des mobilités et d'un Schéma Directeur Cyclable sur son territoire.



Ce schéma déterminera et permettra de programmer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de Bayeux Intercom.

Ce Schéma Directeur Vélo prévoira également de déployer des services favorisant l'usage du vélo.

Enfin, il permettra d'encourager la pratique du vélo par le biais d'actions de communication.

Dans le cadre de ce projet, Bayeux Intercom a souhaité proposer aux communes membres une étude de leur maillage cyclable communal.

Notre commune a répondu favorablement à cette proposition, au même titre que 12 autres communes du territoire intercommunal. A l'issue de cette étude, des fiches actions nous seront proposées pour développer le maillage de nos itinéraires cyclables.



### La coupure de l'éclairage public effective

**Nous vous parlons de ce projet dans la dernière édition du Pilote, la coupure de l'éclairage public est effective depuis fin octobre 2021.**

Nous avons eu plaisir à vous présenter nos motivations lors d'une réunion publique d'informations le 25 octobre 2021.



### À retenir :

- La coupure est programmée de 00h00 à 6h00 ;
- La coupure ne concerne pas certains secteurs de la commune où l'activité économique (pêche, notamment), la présence de l'eau (tous les quais) ou les besoins liés à la gendarmerie sont présents.

## Une ville propre, c'est l'affaire de tous !

**La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. La municipalité de Port en Bessin-Huppain met un point d'honneur à agir concrètement dans ce domaine et vient d'acquérir une nouvelle balayeuse pour optimiser et faciliter la tâche de notre**

Faire de Port en Bessin-Huppain une ville toujours plus agréable à vivre, telle est la mission à laquelle s'attache l'équipe municipale pour offrir aux habitants et visiteurs un environnement propre, soigné et accueillant.

Or, il n'est pas rare de voir des mégots de cigarettes joncher le sol ou les pots de fleurs, des déchets ou encore des tessons de bouteilles agrémenter nos espaces publics. Toutes ces incivilités, dues au comportement de quelques-uns, n'ont pas à être supportées par la majorité des portais. La municipalité met en œuvre d'importants moyens humains et matériels, mais elle a besoin du concours de chacun pour que notre commune demeure un territoire où il fait bon vivre.

Comme l'an passé, nous vous présentons quelques exemples d'actions que chacun d'entre nous peut appliquer.

### Agissons ensemble pour une ville propre !

- Sortir ses ordures ménagères et sacs jaunes la veille du ramassage et rentrer ses conteneurs une fois la collecte faite ;
- Ne pas jeter ses masques, ses mouchoirs, ses mégots ou ses chewing-gums dans la rue ;
- Ramasser les déjections de son animal à l'aide des sacs biodégradables fournis gratuitement par la commune de Port-en-Bessin-Huppain ;
- Ne pas donner de la nourriture aux animaux errants pour éviter la prolifération des nuisibles ;
- Ne pas nourrir les goélands en ville ;
- Ne pas jeter de détritiques dans le port ou dans la mer ;
- Respecter le travail réalisé par les agents de la ville et être vigilant à la propreté autour de son habitation, son établissement, son commerce...
- Sensibiliser son entourage, ses clients et partenaires aux principes de propreté urbaine.



## Ports propres

**La municipalité avait pris l'engagement durant l'année 2020 de procéder à l'enlèvement des coquilles saint jacques stockées sous la tour Vauban, l'opération s'est déroulée en juillet 2021.**

Le produit récupéré a servi à la préparation d'une aire d'évolution des chevaux dans un haras. Pour mémoire le coût supporté par la commune est de 30 000 €. En parallèle, une recherche de partenariat a été engagée pour la valorisation des déchets solides de coquilles saint jacques émanant notamment des étals de vente de la halle à poissons situés quai abbé Leroy. Ces déchets sont désormais collectés par la société R'PUR et stockés dans des bacs appropriés

pour le compte de la commune avec une refection partielle aux producteurs concernés. Les coquilles récupérées devraient servir notamment à une société spécialisée dans la micronisation de ce type de déchets.

Soucieuse d'améliorer la qualité de l'environnement portuaire, notre commune travaille étroitement avec la Coopération Maritime, le SMEL, la CCI CAEN NORMANDIE et le Département du Calvados sur une gestion circulaire des

déchets provenant des activités économiques maritimes par la collecte et le recyclage des engins de pêches usagés ou de leurs parties constitutives.

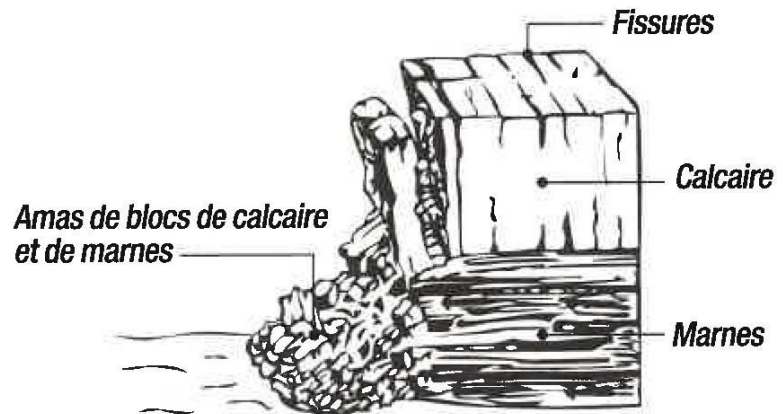
Notre port a été choisi pour être site pilote. A titre expérimental, dans le courant du premier trimestre, seront installés sur le domaine public maritime des bacs spécifiques dédiés pour permettre le tri, le stockage et la collecte de ce type de déchets.

## Depuis la tour Vauban, l'accès au Mont Castel est interdit

L'hiver dernier, un pan important de la falaise située derrière la tour Vauban s'est écroulé.

### Pourquoi ?

L'érosion littorale correspond à un phénomène naturel lié à l'action conjointe de la mer, du vent et de la pluie. C'est précisément l'érosion littorale qui a favorisé la formation de falaises abruptes. Atteignant près de 60 m sur le Mont Castel, les falaises sont généralement constituées d'une succession de marnes (calcaires argileux souvent imperméables) surmontées de calcaires plus friables. Par endroit, les marnes peuvent glisser et entraîner les calcaires comme cela s'est produit en début d'année dernière.



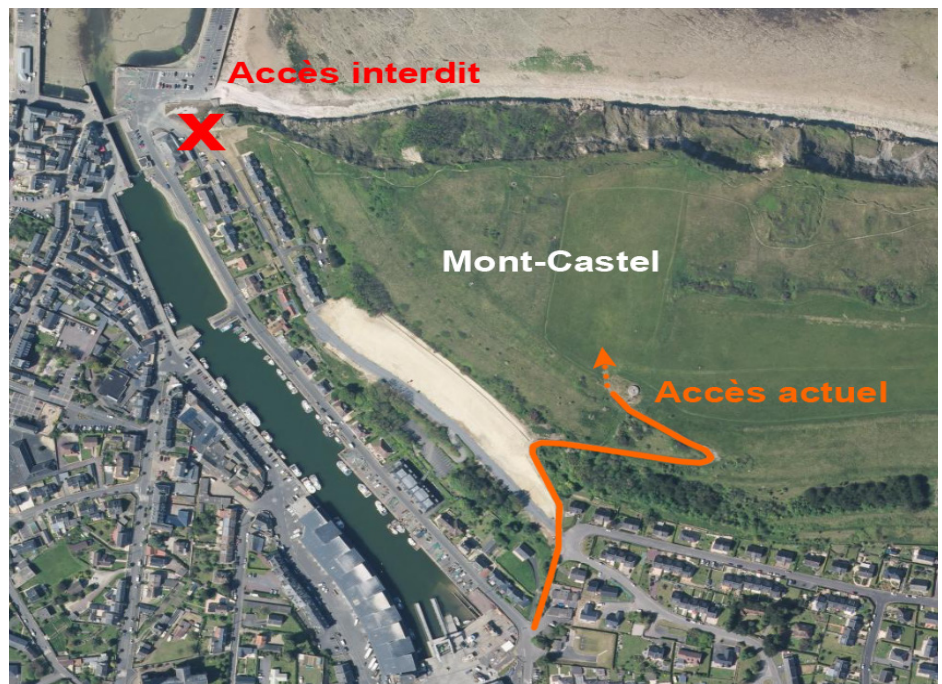
Phénomène d'érosion sur les falaises du Bessin.  
Schéma d'après Dikau, 1996 in Ouest-Infra

### Une interdiction d'emprunter l'accès au Mont-Castel motivée par des exigences de sécurité

Face à ce phénomène, le Conservatoire du Littoral a mené des études géotechniques qui ont mis en évidence la dangerosité de cette portion de l'accès au Mont-Castel, impliquant un arrêté du maire d'interdiction d'emprunter cet accès.

L'accès à emprunter actuellement est celui du chemin de l'Artillerie.

Il vous permettra notamment de rencontrer une petite troupe d'ovins pâturant de manière extensive les versants.



© L'office de tourisme de Bayeux Intercom



## Sur nos réseaux

**Réseaux d’Alimentation en Eau Potable (compétence SMAEP)**

**Rue du Nord (1<sup>er</sup> trimestre 2022)** : remplacement de la canalisation Alimentation en Eau Potable / Suppression de 27 branchements en plomb / mise en place de nouveaux compteurs sur le domaine public.

**Avenue Maréchal de Tourville (1<sup>er</sup> semestre 2022)**: suppression des branchements en plomb / mise en place de nouveaux compteurs sur le domaine public. Un diagnostic de la canalisation existante déterminera la nécessité de la remplacer ou non.

## Sur nos voies

**Rénovation du réseau de voiries**

**Réfections de la rue Jacques Cartier et du chemin du manoir de Villiers.** Elles sont effectives depuis le mois de décembre 2021.

**Poursuite de la mise en valeur du quartier du Vieux Port**

Comme l’an dernier, notre premier trimestre sera marqué par les travaux d’aménagement du quartier du Vieux Port. Les rues du Nord, de la Stella, et la Cour du Centre seront concernées par les futurs aménagements (réfection des chaussées et trottoirs / mobilier urbain / signalisation horizontale et verticale / mise en place de nouveaux containers enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif / mise en valeur paysagère).

Nous organiserons prochainement une réunion publique d’information pour vous présenter les futurs aménagements et vous détailler les contraintes inhérentes au futur chantier de travaux.

**Réseaux d’assainissement des eaux usées (compétence Bayeux Intercom)**

Des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la **Zone d’Activités** ont débuté le 12 janvier 2022. Ces travaux intégreront également la réhabilitation du réseau situé le long du ruisseau de la Fossette ; pour ce tronçon, l’abattage de certains cyprès a été nécessaire. Une compensation via de nouvelles plantations sera mise en œuvre cette année, si le calendrier des travaux nous le permet, ou au plus tard au printemps prochain.

**Les pistes cyclables**

Le vélo maritime est désormais connectée à notre commune sur sa partie Ouest, la partie Est sera dans un second temps. La voie verte reliant Bayeux à Port en Bessin-Huppain devrait être dans sa quasi-intégralité achevée au cours du printemps prochain.

**Réseaux d’eaux pluviales**

La **route du Mont Onfroy** a fait l’objet d’aménagement pour une meilleure gestion des eaux pluviales le long de cet axe.

**Réseaux électriques**

L’enfouissement des réseaux électriques aériens est programmé en 2022 pour la **Rue Nationale et avenue du Maréchal de Tourville**. Le déplacement du Poste ENEDIS, **de la rue du Nord à la rue Stella**, est programmé en 2022.



## Sur nos équipements

### Mise en sécurité et aménagement du stade municipal Albert Pignet

La commune souhaite mettre en sécurité cet équipement sportif structurant en le clôturant pour le protéger des intrusions, et en arborant ses abords avec des essences végétales locales, créant ainsi des lisières bocagères qui remodeleront le paysage de ce secteur d'entrée de ville. Ces futures clôtures végétales formeront également une transition verte avec le secteur dédié à l'extension de la ZA intercommunale et celui dédié à un futur quartier d'habitations, à l'Ouest.

Les travaux consisteront également à remettre en état le réseau de fossés qui contourne le site. Les aménagements proposés permettront de collecter et de stocker les eaux pluviales, pour pouvoir ensuite les utiliser pour l'arrosage des pelouses et des espaces verts.

Le parking sera, quant à lui, sorti de l'espace clôturé et mutualisé pour les besoins liés à l'équipement sportif et aux besoins futurs de l'espace à aménager à l'Ouest. Il représentera également une poche de stationnement supplémentaire pour répondre aux besoins liés aux manifestations de notre commune.

Ces travaux ont été estimés à 112 605 € HT. Une subvention de 48 661 € a été accordée par le Département dans le cadre du Contrat de Territoire. Ils débuteront prochainement ! Nous vous tiendrons bien sûr informés!



## La campagne de vaccination contre la COVID-19

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2021, le CCAS et la commune de Port en Bessin-Huppain ont organisé, conjointement à leurs différents partenaires une campagne de vaccination pour les plus de 75 ans volontaires.

Ainsi, une vingtaine de résidents de La Royale a pu recevoir 3 injections du vaccin contre la COVID 19 sans se déplacer. Tandis que près de deux cents habitants de Port en Bessin-Huppain, Longues-sur-Mer, Aure-sur Mer et Maisons, qui s'étaient préalablement inscrits, recevaient deux injections à la salle des fêtes.

Le personnel communal s'est rendu disponible pour assurer la préparation de la salle, l'accueil des administrés, la désinfection de la salle et ainsi assurer la sécurité de chacun. Les agents ont géré les prises de rendez-vous, ont rassuré et accueilli avec bienveillance ce public âgé, fragile et inquiet. Nous les en remercions toutes et tous.

À la demande de l'Agence Régionale de Santé, la commune a également mis à disposition la salle des fêtes pour l'organisation de 11 journées de dépistage.



## Votre ville sur les réseaux

Pour ne rien rater de l'actualité de la ville de Port-en-Bessin-Huppain, abonnez-vous !



Ville de Port en Bessin-Huppain  
Service Jeunesse, Sport et Vie Associative de Port en Bessin-Huppain  
Service Animation et Culture de Port en Bessin-Huppain

## Toilettage des statuts de l'OMS

**En décembre dernier, l'Office Municipal des Sports a modifié ses statuts.**

Créée en juillet 1996, cette association de loi 1901 a pour vocation d'encourager la pratique sportive sur Port en Bessin-Huppain. L'O.M.S. dispose d'une enveloppe budgétaire qu'il est chargé de répartir entre les différentes associations sportives de la commune. Il organise également diverses animations pour la ville, telles que : le tournoi de volley-ball, la course « Le port en foulées », le forum des associations, la semaine du sport.

Pour mener à bien ses missions, l'O.M.S. est constitué :

- d'un comité directeur qui se réunit une fois par mois.

Il étudie les demandes des associations et propose les montants de la 2<sup>ème</sup> tranche de subventions allouées aux associations sportives.

Il met en œuvre le programme d'animations sportives choisi par la "commission jeunesse, sport et vie associative". Il étudie les améliorations nécessaires aux infrastructures sportives existantes.

- d'une assemblée générale qui se réunit une fois par an.

Elle se compose des membres du comité directeur et de la "commission jeunesse, du sport et du monde associatif", ainsi que des délégués des associations sportives.

Elle se prononce sur l'approbation du rapport moral et financier de l'année en cours.

Elle fixe, sur proposition du comité directeur, les montants de la 2<sup>ème</sup> tranche de subventions allouées aux associations sportives.

## COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

### 3 membres de droit :

- Gérard VINGTROIS (Président),
- Marlène GÉRARD
- Philippe ISABELLE

### 7 membres élus :

- Alexandre CAVALIERI – ESP (Vice-président)
- Samuel MANDROUX – ESP (Trésorier)
- Elisabeth VICQUELIN – Tennis Portais (Secrétaire)
- Alain THIEBOT – EPBB
- Monique BLAIZE – La Boule Portaise
- Nathalie LANGLOIS – Le Club des Cormorans
- Giorgio CAVALIERI – Détente Sportive Portaise

## Le centre de loisirs et le local ados



Un loto pour financer le séjour à la montagne de 20 jeunes



30 jeunes ont participé aux activités du local ados :

- aide aux devoirs
- accueil du vendredi.



160 enfants ont fréquenté le centre de loisirs en 2021, dont 60 % venaient de Bayeux Intercom et dont la moitié a mangé à la cantine.

## Point post Brexit

**Les accords BREXIT, signés entre le l'Union Européenne et la Grande Bretagne le 30 décembre 2020, ont engendré de la satisfaction et surtout du soulagement pour bon nombre des acteurs de la filière pêche, car enfin, apparaissait un peu de visibilité après de nombreux mois de négociation en tout genre et de multiples rebondissements.**

Pour nos navires portais l'accès aux 6 à 12 miles britanniques était possible sous certaines conditions: une réduction significative des quotas de pêche pour certaines espèces, avec un lissage sur cinq années, et une clause de revoyure en 2025 ; ce dernier point étant éminemment stratégique.

Toutefois, l'expression : «le diable se niche parfois dans les détails» a pris tout son sens conjuguée au vil opportunisme politique du premier ministre britannique. Le sentiment de satisfaction a vite laissé la place au sentiment

de désenchantement chez les pêcheurs notamment les portais. Une véritable négociation « de marchand de tapis » a dû s'engager avec les britanniques sur différents points de l'accord, pourtant acceptés et entérinés par leurs soins. Le paradoxe est latent pour les inventeurs du «fairplay» ...

A ce jour, il reste encore un navire, l'ALLIANCE qui ne peut accéder aux 6-12 miles britanniques, une véritable anomalie pour des armateurs travaillant dans cette zone depuis des décennies, ayant investi

dans un navire neuf, sécurisant, pratiquant une pêche encadrée et responsable. La municipalité restera aux côtés des instances professionnelles pour défendre ce dossier. Tout comme elle le sera pour le dossier de l'éolien en mer face à la multiplication des projets de parcs en mer de la Manche, pourtant un terrain déjà fortement contraint à ce jour et dont aucune étude sur la faune et la flore n'a été fournie...



## Espace France Services / Point Info 14

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

**Démarches administratives**  
**Services en ligne**  
**Informations**

**POINT INFO 14**  
ACCOMPAGNER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**38 espaces d'accueil**  
pour vous faciliter la vie



**France services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Comme tous les Espaces France Services / Points info 14, celui de Port en Bessin-Huppain participe à la politique du gouvernement et du département d'amélioration de l'accès aux services publics.

Il permet aux usagers, éloignés des services, d'avoir accès à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais d'Internet et de la visioconférence.

L'utilisateur peut ainsi, gratuitement et en toute confidentialité, effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations.

L'Espace France Services / Point Info 14 propose :

- accueil, information et orientation,
- accompagnement aux démarches administratives en ligne,
- mise en relation par visioconférence avec un correspondant chez les partenaires pour les questions spécifiques.

Les partenaires : Conseil Départemental du Calvados, Préfecture du Calvados, DGFIP, CAF, CPAM, Pôle emploi, CARSAT Retraite, AGIRC-ARRCO, MSA Côtes Normandes, MDPH, CIDFF, URSSAF, SDEC Energie, SAUR, EDF solidarité, Enedis, CCI Caen Normandie, Armée de terre, Association MATHILDE, CREAN, SOLIHA.

Il propose également du matériel en libre service pour accéder aux services publics en ligne: ordinateur, scanner, possibilité d'imprimer vos documents.

**CONTACT :**  
Valérie GÉRARD et Noëlle AUBRÉE  
02 31 21 72 12 - [espacefranceservices@portenbessin-huppain.fr](mailto:espacefranceservices@portenbessin-huppain.fr)  
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h  
Sur rendez-vous uniquement, de 16h à 17h30

## Travail de concertation avec les commerçants

Le règlement terrasse est mis en œuvre sur le territoire communal depuis 2018.



L'existence de cette réglementation n'a pu résoudre certains problèmes récurrents notamment :

- la circulation piétonne difficile sur certains secteurs,
- l'accès et la circulation compliquée pour les personnes à mobilité réduite,
- les terrasses hétéroclites dans le choix des matériaux, matériels, et/ou couleurs,
- les difficultés d'uniformiser les emprises sur l'ensemble du bourg en raison de la diversité des voies: trottoirs plus ou moins larges, voies ouvertes à la circulation automobile, voies piétonnes,...

Avec comme objectifs :

**L'amélioration du cadre de vie.** Les terrasses doivent participer à la bonne "ambiance" de la rue et contribuer à maintenir l'identité de chaque quartier.

**Un meilleur partage des espaces publics** par les habitants et notamment la prise en compte du piéton et de la personne à mobilité réduite. L'implantation de terrasses et/ou étalages doit s'inscrire dans une démarche respectueuse et participer au bon fonctionnement des usages de la rue.

**Une dynamisation commerciale et touristique.** Les terrasses sont notamment des lieux de vie et de convivialité

qui participent au bien vivre ensemble et contribuent à l'animation du cœur de bourg.

La commune a souhaité réaliser et porter un nouveau règlement conditionnant l'installation des étalages et des terrasses sur le domaine public portais. Ce règlement a été présenté et expliqué aux commerçants de notre ville lors de réunions dédiées.

Si la pandémie de COVID 19 ne permet pas encore une application "stricte" de ce règlement, nous comptons sur le bon sens et l'engagement de chacun pour préserver la qualité de vie qu'offre notre ville et partager intelligemment l'espace public.

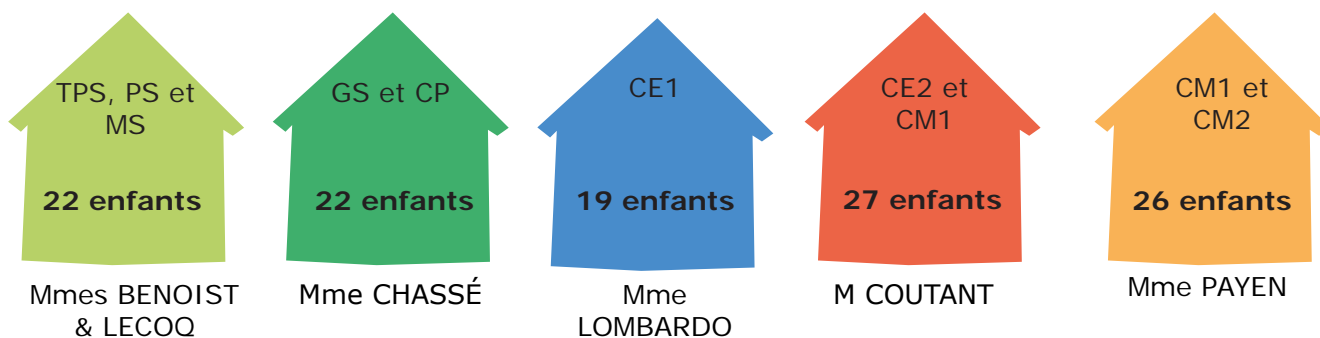


### Visite ministérielle du 7 janvier 2021

Annick GIRARDIN, ministre de la Mer et Clément BEAUNE, ministre des Affaires Européennes effectuent leur deuxième visite à Port en Bessin-Huppain en six mois pour rendre compte aux pêcheurs des accords BREXIT passés avec la Grande Bretagne comme ils s'y étaient engagés.

**Visite du directeur des pêches :** Eric BANEL a rendu visite aux pêcheurs normands le 23 novembre 2021 afin de faire un état des lieux de la pêche régionale et un point de situation post BREXIT. Une rencontre a eu lieu également, au cours d'un moment dédié, avec M. le Maire de Port en Bessin-Huppain et des représentants de la pêche locale et régionale.

## Les effectifs de l'école Paul Émile Victor



### Société Nationale de Sauvetage en Mer

**La mission première de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) est de sauver des vies en mer et sur le littoral. Il s'agit d'une association à but non lucratif.**

La station SNSM de Port en Bessin-Huppain est composée de 27 bénévoles très engagés dans leurs missions et qui font preuve d'un grand professionnalisme.

Comme toutes les autres stations de sauvetage, elle est organisée pour répondre en moins de 15 minutes aux appels du CROSS Jobourg (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage). Ainsi, les 20 personnels embarqués sont mobilisables 24h/24h, 7j/7 et 365 jours/an. Ils se forment (certificat restreint de radiotélégraphiste du Service mobile Maritime, premiers secours...) et se maintiennent à niveau tout au long de l'année pour assurer la sécurité des usagers en mer.

Leur intervention la plus fréquente est de porter assistance à un chalutier en mer (avarie de propulsion, avarie d'embrayage, voie d'eau...) et de le remorquer jusqu'à bon port. Parfois une mission d'assistance tourne au sauvetage. Ils répondent aussi aux alertes SAR (Search and Rescue) pour rechercher un kitesurfer, des enfants encerclés par la marée montante...

Néanmoins, la station de Port en Bessin accompagne désormais les familles pour un dernier au revoir à leur proche décédé avec la dispersion des cendres en mer. Le bateau peut embarquer 8 personnes pour une sortie d'environ une heure. Il y a des règles à respecter. En effet, la dispersion des cendres doit s'effectuer à plus de 300 m de la

côte, tandis qu'une urne funéraire biodégradable doit l'être à au moins 6 km.

Pour les aider dans leurs missions, les sauveteurs disposent d'une vedette V2, la Madone des Feux Gema, qui n'est plus assez puissante pour remorquer les nombreux chalutiers des ports locaux et autres bateaux. Ils ont lancé une cagnotte en ligne afin de pouvoir financer une vedette de taille supérieure. Les bénévoles de la station sont très actifs. Ils organisent en partenariat avec des artistes des concerts, des conférences, mais tiennent aussi des stands le dimanche matin sur le marché local de Port-en-Bessin-Huppain.

Canal VHF 16  
Téléphone : 196

#### SNSM de Port en Bessin-Huppain

06 60 58 13 33 - [president.port-en-bessin@snsm.org](mailto:president.port-en-bessin@snsm.org)

<https://www.facebook.com/snsmdoportenbessin>

Président : Steven GERARD





## Le premier Marché du terroir et de l'artisanat

Cet été, grâce à l'intervention des agents des services techniques, la place Cousteau était pimpante pour accueillir la première édition du marché du terroir et de l'artisanat.

Tous les mercredis, du 14 juillet au 25 août et de 16h à 20h, une dizaine de producteurs et d'artisans locaux proposait aux promeneurs des produits de qualité, fondés sur de vrais savoir-faire.

La participation de musiciens contribuait également à lui conférer une ambiance festive et conviviale.

Nous renouvellerons l'expérience l'été prochain.



Les 27 et 28 novembre derniers devait se dérouler le **premier Marché de Noël**. Une vingtaine de producteurs et artisans locaux s'était inscrite pour permettre à chacun de trouver des cadeaux et mets délicieux. Malheureusement, la tempête s'est invitée à la fête et nous avons dû annuler cet événement.

## La 17ème édition du Goût du Large

**Après son annulation en 2021 en raison de la crise sanitaire, la 17ème édition du Goût du Large s'est finalement déroulée les 6 et 7 novembre derniers dans le respect des règles sanitaires du moment.**

Outre les animations traditionnelles de la manifestation, les visiteurs ont découvert des nouveautés : la présence du fish-truck «Les pépites de Normandie», les sorties en mer à bord de La Belle de Carentan, la participation de la station Ifremer de Port en Bessin au travers d'une exposition et de plusieurs conférences.

Malgré le contexte particulier, très nombreux furent les visiteurs qui ont arpenté les quais pendant le week-end. Plus de 300 camping-cars ont notamment été accueillis sur la plateforme du futur pôle maritime prêtée par le Département du Calvados.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition, les 12 et 13 novembre 2022.



## Retours de pêche

**Fort du succès des soirées test de 2019, la commune, en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom, a renouvelé les "Retours de pêche".**

Les 2 et 16 décembre, Aurore LECOLLIER, guide du centre culturel municipal, a accueilli les 670 visiteurs venus assister au retour des coquillards. Sur les quais sonorisés et à mesure que les équipages rentraient au port, elle leur a confié tous les détails de la pêche de la coquille Saint Jacques.

Pour la première fois cette année, deux restaurateurs, La Chenevière et le 6.3 Resto Home ont animé une cabane, offrant la possibilité aux visiteurs de déguster une recette de coquilles Saint-Jacques pour 2,50€.



© L'office de tourisme de Bayeux Intercom

### UN PROJET DE MICRO-FOLIE À PORT EN BESSIN-HUPPAIN

#### Qu'est qu'une Micro-Folie ?

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec des institutions culturelles françaises. Une Microfolie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants. Il se compose notamment d'un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'oeuvres de nombreuses institutions et musées. Cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité.

La commune de Port en Bessin-Huppain s'est fixé comme objectif d'intensifier ses efforts en matière d'offre culturelle et d'en faciliter l'accès à la population. C'est pourquoi, elle souhaite installer une Micro-Folie au sein du centre culturel et permettre ainsi aux habitants de son territoire la possibilité de découvrir des chefs d'oeuvre de collections nationales. Elle a d'ores et déjà envoyé sa candidature à ce dispositif aux services de l'État.



La commune de Port en Bessin-Huppain souhaite valoriser son patrimoine maritime et portuaire par la création photographique.

Aidée notamment par la région et le département, elle amorce un projet dans ce sens avec les photographes Olivier et Mathilde MÉRIEL et les ethnologues de la Fabrique de Patrimoines, Karine LE PETIT et Héléna TATARUCH.

Ce projet s'articulera autour de plusieurs actions :

- un travail photographique d'Olivier Mériel ;
- des ateliers photos auprès des scolaires menés par Mathilde Mériel ;
- un travail photographique autour des portraits et autoportraits de pêcheurs, mené par Mathilde Mériel ;
- une enquête ethnographique qui permettra de dresser le portrait des pêcheurs d'aujourd'hui ;
- une collecte d'archives familiales ;
- des recherches sur le patrimoine bâti par l'équipe du centre culturel.

Il se concrétisera par des expositions, un ouvrage...

## Photographies de Christian MALON

Pendant l'été 2021, Christian MALON a exposé ses photographies de Port en Bessin au centre culturel. La commune en a profité pour compléter sa collection et acquérir 20 nouvelles photographies. Elles sont visibles par tous dans les bâtiments communaux.

Lorsqu'en 1967 Christian Malon, alors jeune étudiant, photographie Port en Bessin, le port de pêche est à l'aube de profondes mutations qui favoriseront le développement de l'économie halieutique.

Sur ses photographies, nous retrouvons les mâts des chalutiers classiques, des hommes qui carènent en équilibre au-dessus de l'eau, des chalutiers posés sur le flanc...

Elles nous proposent un point de vue original sur notre port et témoignent d'un passé aujourd'hui révolu. Elles fixent notre mémoire et réveillent en chacun de nous des images, des sensations, des sons disparus qui composent notre patrimoine commun



### CATALOGUE DE L'EXPOSITION DE CHRSTIAN MALON "Pêcheurs de Port-en-Bessin 1967 et 2005"

Retrouvez 30 photographies de Port en Besin en 1967 dans ce catalogue .

En vente au centre culturel  
Prix de vente : 15 €

## Quand l'histoire se répète...

« Épidémie », « vaccin » : deux mots qui rythment actuellement notre quotidien et nous ramènent plus de 200 ans en arrière, plus précisément en 1796, année au cours de laquelle le Docteur Edward Jenner développe la première vaccination contre la variole. Un procédé novateur qui effraie une population qu'il va falloir convaincre de ses bienfaits car certaines rumeurs circulent alors selon lesquelles l'inoculation de la vaccine transformerait l'homme en animal, car la vaccine est la maladie des vaches !

Les épidémies de variole se sont succédées dans l'Histoire, et les archives nous laissent quelques détails sur celle qui touche la Normandie, et notamment Port-en-Bessin en 1870-1871.

*La vaccination en Normandie (La Croix 2015)*



Entre novembre 1870 et fin avril 1871, le nombre de morts est si important que le maire, François Désiré Vardon, demande au conseil municipal d'agrandir le cimetière en clôturant un terrain vague d'une centaine de mètres carrés qui lui est contigu. On avait compté, en effet, 27 décès en 6

mois affectant surtout les jeunes enfants dont 11 étaient morts sur les 27 personnes décédées et dont 7 de moins d'un an.

Quand on sait que le virus de la variole se transmet par les gouttelettes provenant de la toux ou des éternuements d'une personne infectée ainsi que par la literie et les vêtements, on comprend aisément combien la promiscuité humaine favorisait la contagion.

Or, en cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les familles portaises s'entassaient dans des logis exigus, surtout dans le quartier du Pollet où en 1872 on compte, selon le recensement, 25 ménages dans 16 maisons serrées les unes contre les autres.

C'est à ce moment-là que la rue

à même le chemin, cela devient mission impossible. Les médecins de Bayeux avaient bien prévenu : la malpropreté des rues favorisait la propagation du virus autant que l'entassement des familles dans une pièce commune où tout se faisait en commun, et ce d'autant plus que sans eau à domicile, la lessive ne se faisait pas souvent : or tout linge touché par un malade devenait contagieux.

Cependant à cette époque, malgré l'épidémie, dans le village, l'animation était la même. Les enfants jouaient, les barques sortaient en mer, les filets séchaient sur le quai. La vie continuait. Ce n'était pas la première épidémie, ce ne serait pas la dernière. Et puis, lorsque ce n'était pas la maladie qui tuait, lorsque ce n'était pas les tempêtes qui engloutissaient les corps, restait la guerre. Et cette année-là, la France était en guerre contre la Prusse depuis le 19 juillet.

Peu de Portais avaient été appelés pour combattre les Prussiens, les marins ne faisant pas alors partie du contingent. Ceux de la classe 70 qui n'étaient pas en mer le 12 octobre, étaient passés rue du Nord dire au-revoir au fils du tailleur de pierre, le jeune Émile Tillet. Ils étaient tous nés la même année, s'étaient assis sur les mêmes bancs à l'école, avaient partagé les mêmes jeux, les mêmes baignades. Un bon nageur Émile, et courageux ! Le 23 février 1866, il n'avait pas hésité deux secondes à se jeter dans l'eau glacée pour sauver un enfant tombé dans l'avant-port tout juste achevé.

Ce 13 octobre 1870, il devait aller rejoindre le 41<sup>ème</sup> régiment de ligne étant appelé à partir à la guerre.

Quand il est revenu en mars 1871, il a eu bien du mal à reprendre son activité de perruquier : le 17 janvier, il avait reçu un coup de feu dans l'index droit à Chénebier, petit village de Haute Saône, près

du Pollet est pavée. Les travaux étaient devenus indispensables vu l'insalubrité causée par les eaux stagnantes. Déjà sur un chemin de terre, l'écoulement de l'eau est difficile du fait des ornières causées par les charrettes. Mais quand, en plus, les entrailles des poissons vidés sont jetées

d'Héricourt, où pendant trois jours la bataille avait fait rage entre l'armée de l'Est et les Prussiens.

Les épidémies de variole n'ont pas cessé après 1870 mais, par la suite, elles ont beaucoup moins touché la population portaise.

Cependant on peut supposer qu'elles sont à l'origine de l'étrange construction éphémère sur la falaise, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les terres, sur lesquelles ce grand bâtiment est édifié, appartiennent alors à l'Hospice de Bayeux



comme nous l'avons vu dans un article précédent. Elles sont en pâture pour les moutons ou en labour pour quelques céréales. Si l'intérêt d'avoir construit un tel bâtiment à un tel endroit est difficile à comprendre au premier abord, si on revient aux épidémies de variole cela peut s'expliquer.

En effet, en 1881, le Docteur Maheut de Caen préconise la construction de bâtiments pour recevoir les varioleux afin de mieux les isoler, et les terres sur le haut de la falaise semblent tout à fait propices à l'installation d'un tel édifice : un air pur, pas de proximité immédiate, et pas besoin de quelque transaction marchande puisqu'elles appartiennent à l'Hospice qui s'occupe des malades à Bayeux. A-t-il fait don de ces terrains au Bureau de Bienfaisance de Port pour y construire une telle installation afin d'isoler les malades ? Ce peut être un facteur d'explication. C'est en effet le Bureau de Bienfaisance de Port qui est propriétaire de ces terres lorsque le bâtiment est vendu en août 1897 à Paul-Nicolas Reingard.

Si le cours de la vie des hommes connaît des répétitions, c'est bien aussi le cas des catastrophes naturelles : il n'y a qu'à regarder la falaise, cette falaise sapée chaque jour par les vagues et fragilisée par l'infiltration des eaux de pluie et les sources souterraines.

C'est en plein jour que l'événement a eu lieu, le 2 février de cette année 2021, lorsqu'un fort éboulement a secoué le littoral, tout près de la tour Vauban. Daniel Marion regagnait alors la jetée, lorsqu'un bruit sourd totalement inhabituel le fit se retourner. Encore une fois il pouvait remercier sa bonne étoile : quelques minutes auparavant, il promenait son chien au pied de la falaise.

Ce n'était que la répétition d'un autre éboulement, encore plus impressionnant, survenu dans la nuit du 12 au 13 mars 1906, dont les circonstances ont été largement rapportées par les journaux.

*« Dans la nuit de lundi à mardi de la semaine dernière, une partie des falaises situées à l'est de Port-en-Bessin est tombée à la mer. L'éboulement a eu lieu sur trente-cinq à quarante mètres de longueur et sur six à sept mètres de largeur. La Tour Vauban qui fut construite en 1694 pour la défense de Port-en-Bessin et*

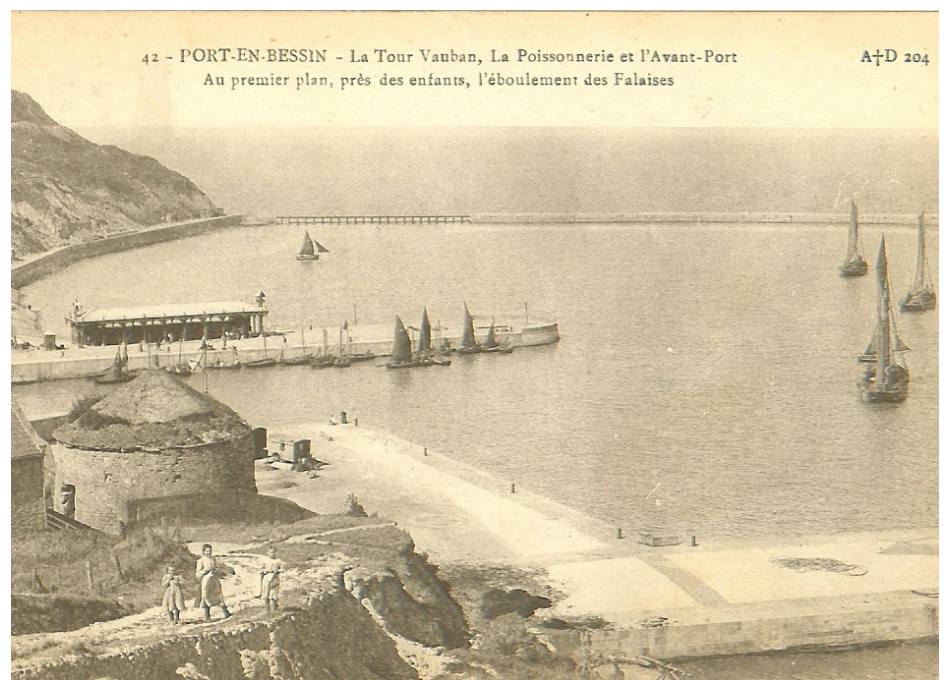
*qui appartient aujourd'hui au comte Foy, conseiller général du Calvados, lequel la restaura en 1899, n'est distante que de quelques mètres du lieu de l'éboulement ; elle se trouve donc fort menacée, et il est à craindre que cette construction historique ne soit, dans un temps prochain, emportée par un accident semblable. Il est fort heureux, d'ailleurs, que l'éboulement des falaises se soit produit pendant la nuit, car dans la journée les femmes de Port-en Bessin viennent travailler dans ces parages ; elles auraient pu être écrasées par les énormes blocs de pierre qui ont été projetés assez loin sur le rivage. » Le Journal de Bayeux, 20 mars 1906.*

Le chemin des douaniers qui, à l'origine, était loin de l'abrupt s'en trouve aujourd'hui si proche qu'il est interdit à la circulation par arrêté préfectoral depuis 2001, ce qui n'empêche pas les inconscients de l'emprunter.

Alors, restez prudents, prenez soin de vous et de la nature. C'est vous qui êtes l'Histoire de demain.

Et si, avec quelques efforts, cette Histoire cessait de se répéter...

Any Allard



## Les fouilles sur le Mont Castel

### Les fouilles se poursuivent sur le Mont Castel entre Port-en-Bessin et Commes - Résultats 2021

Comme chaque année depuis sept ans, et pour la dernière année, le site du Mont Castel fait l'objet de fouilles archéologiques programmées à la fin de l'été, en septembre, grâce à l'aide financière de l'Etat, du Conseil départemental du Calvados et de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Cette année la fouille a concerné l'accès principal à la fortification et une portion de rempart à l'ouest sur une surface très réduite de 800 m<sup>2</sup>. A cet endroit, les remparts de contour de l'âge du Bronze (autour de 1000 avant notre ère) et de La Tène ancienne (autour de 500 avant notre ère) sont percés durant La Tène finale (vers 50 avant notre ère) pour aménager un couloir rentrant de 12 mètres de longueur pour 6,40 m de largeur.

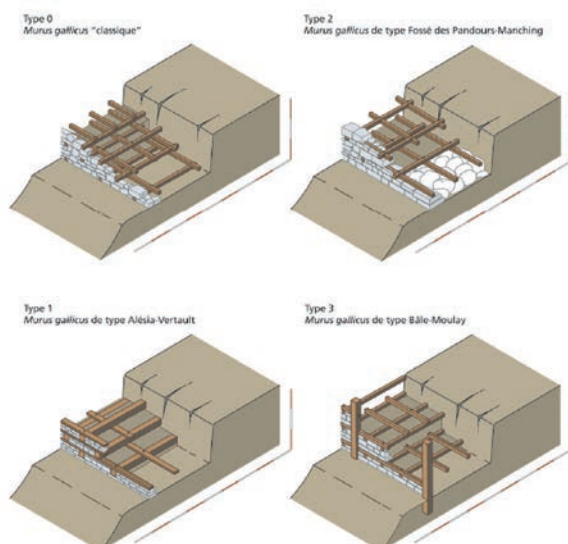
Les talutages latéraux de ce couloir sont maintenus par un parement en murus gallicus. Ce parement, conservé par endroits sur deux à trois assises de blocs calcaires non équarris, repose sur une poutre horizontale posé à même le substrat ou le paléosol selon les endroits. Des niches quadrangulaires régulièrement espacées y sont aménagées pour accueillir une trame de poutres horizontales transversales dont les extrémités sont clouées

sur la poutre basale au moyen d'épaisse fiches en fer d'une vingtaine de centimètres de longueur.

Un lourd bâtiment de 20 à 25 m<sup>2</sup> est élevé au fond de ce couloir pour y aménager une porte monumentale ancrée dans le sol au moyen de six poteaux porteurs d'environ 50 cm de section. Ces derniers sont implantés dans des fosses de fondation comprises entre 1,15 m et 1,60 m de profondeur.



Le rempart à l'ouest de la porte en cours de fouille, © Inrap



Typologie des remparts de type murus gallicus et vue de l'arrière du parement du murus gallicus du Fossé des Pandours, au col de Saverne (Bas-Rhin) avec la restitution du poutrage dans le parement, @ S. F.

Dans un second temps, la tour porche est démantelée. Pour une raison indéterminée, seul un poteau est conservé. Il ne sera démonté qu'assez tardivement si l'on se fie à la présence de tessons de panse de cruche à pâte orange siliceuse et engobe blanc dans sa couche de démontage. Le talutage oriental est raboté de manière à pouvoir reculer le parement de 1,10 m et élargir le couloir de 5 mètres à 6,40 mètres. La porte est reconstruite selon un plan différent impliquant neuf poteaux porteurs. Légèrement déportée vers le sud-est par rapport à la précédente, elle occupe désormais l'avant du couloir et se trouve alors au débouché direct de la rampe en rebord de plateau qui délimite aujourd'hui les communes de Commes et Port-en-Bessin. Les fosses de fondation de cette phase sont moins profondes mais présentent un terrassement encore plus rigoureux que celles de la porte précédente. Tous les fonds de fosses présentent en effet une altimétrie identique. Les négatifs conservés dans chacune des fosses de fondation indiquent le recours à des poteaux porteurs équarris de 0,40 à 0,50 m de section.

Contemporain de cette dernière phase d'aménagement, un petit

dépôt monétaire a été mis au jour à l'arrière du mur correspondant à la base du parement interne du rempart lié au second état de la porte. Il était installé à cheval sur une petite tranchée comblée de limon brun correspondant vraisemblablement au négatif d'une poutre, et sur un petit empiérement constitué de plaquettes calcaire aménagé sur le rempart laténien. Cette position au cœur du rempart rendait toute récupération ultérieure impossible et conduit à envisager l'hypothèse d'un dépôt de fondation.

Les monnaies étaient regroupées les unes au contact des autres dans un périmètre inférieur à 10

cm<sup>2</sup> et ne présentaient pas, sur le plan taphonomique, de signe de perturbation particulière. La présence d'une boîte à sceau en alliage cuivreux à deux ou trois centimètres du dépôt amène à penser que les monnaies constituant ce dépôt se trouvaient initialement regroupées dans une bourse scellée.

Le dépôt se compose de 29 pièces parmi lesquelles on dénombre un as en alliage cuivreux, vingt-sept deniers en argent de la République romaine et un quinaire gaulois en argent. Les dates de frappes s'échelonnent entre 211/208 et 58 avant notre ère. Elles fixent ainsi un terminus post quem pour la construction de la seconde porte dans les années 50 avant notre ère, période à laquelle le site connaît une importante occupation militaire romaine qui se manifeste à travers des pièces d'armements, des importations italiques ou encore la construction d'un vaste entrepôt.

L'année 2022 va être consacré à l'étude de l'important mobilier découvert lors des fouilles de manière à envisager une publication exhaustive du site et une présentation des résultats à l'occasion d'une exposition.

Anthony Lefort et  
Cyril Marcigny  
Institut National de Recherches  
Archéologiques Préventives



Probable tour sur six poteaux placés non loin de la porte, le long du rempart, @HagueDrone



Mairie de Port-en-Bessin-Huppain  
15 rue Docteur Camille HUET  
14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN  
02 31 21 72 12

Mairie annexe de Huppain  
rue du Bourg  
14520 HUPPAIN  
02 31 21 92 32

Permanence : le lundi de 13h30 à 15h

[mairie@portenbessin-huppain.fr](mailto:mairie@portenbessin-huppain.fr)  
[www.portenbessin-huppain.fr](http://www.portenbessin-huppain.fr)



Ville de Port en Bessin-Huppain  
Service Jeunesse de Port en Bessin-Huppain  
Service Animation et Culture de Port en Bessin-Huppain